

LES DEVOIRS DU PATIENT ET DES PROCHES

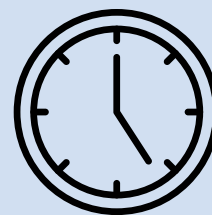
En tant que patient, j'ai des droits mais aussi des devoirs.
Pour consulter mes droits, je peux regarder la charte du patient hospitalisé.



Je respecte les professionnels de santé, je leur parle correctement



Pour bien me faire soigner, je donne toutes les informations aux professionnels de santé



Par respect pour les professionnels, je suis à l'heure



Pour le bien-être de tous, je respecte les horaires des visites et le nombre de personnes autorisées



L'utilisation des téléphones portables n'est pas tolérée dans certains espaces, et notamment dans les zones de rééducations



Je fais attention au bruit que je fais pour ne pas gêner les autres patients



Je respecte le matériel et le mobilier de l'hôpital



Je respecte les règles concernant l'hygiène et l'alimentation. Nos amis les animaux de compagnie sont interdits dans notre établissement



Je ne fume, ne vapote pas et ne consomme pas de substances illicites ni d'alcool au sein de l'établissement



Informez-vous ! Bien connaître ses devoirs, c'est aussi connaître ses droits.